



Conditions Générales de Vente

Formation Madison Communication

Article 1. objet

En exécution de ce présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser les actions de formations intitulées (voir ci-dessus).

Article 2. Niveau de connaissances préalable

Une semaine environ avant le début de la formation, chaque participant reçoit par email un questionnaire à remplir sur son niveau de connaissance avant la formation. Ce questionnaire est rempli à titre indicatif et le client doit s'assurer d'un niveau minimum de connaissance des participants pour suivre la formation choisie (les pré-requis sont indiqués sur la fiche formation).

Article 3. Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le client a un délai de 5 jours pour se rétracter et doit en informer l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Si la rétraction n'a pas lieu dans les 5 jours ouvrés suivant la commande ou si la période de 10 jours ouvrés n'est pas respectée, le client devra payer 50% du coût de la formation sur présentation de la facture.

Article 4. Conditions de règlement

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne l'application des pénalités d'un montant égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal. Ces pénalités seront

Exigibles sur simple demande de la société Madison Communication. Toute formation commencée est due intégralement.

Article 5. Matériel à fournir par le client pour les formations sur site

- salle de formation équipée d'ordinateur (avec 1 ordinateur par stagiaire)
- connexion internet pour le formateur
- vidéo projecteur
- tableau ou paperboard
- l'accès à un wifi

Article 6. Propriété

Madison Communication conserve l'intégralité des droits d'auteur relatifs au contenu des formations et des supports de formation. Toute reproduction, modification ou divulgation à des tiers de tout ou partie de ces formations et/ou documents, sous quelque forme que ce soit, est interdite.

Madison Communication se réserve le droit de modifier ou d'adapter le programme des formations en fonction de l'évolution des informations techniques.

Article 7. Responsabilité

La responsabilité de Madison Communication vis à vis du Client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le Client à Madison au titre des présentes conditions. Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Barème formation - Madison Communication

Formation Prospector et communiquer dans LinkedIn

Formation 7h - 1 journée			
			Frais supplémentaires pour Paris et région parisienne
Jusqu'à 3 personnes	700€ HT	+ frais éventuels	250 € HT
Jusqu'à 5 personnes	1000€ HT	+ frais éventuels	250 € HT
Jusqu'à 8 personnes	1300 € HT	+ frais éventuels	250 € HT

Activité enregistrée auprès du préfet de région Pays de la Loire N° 52440847344

Eirl Madison Communication

Tél : 02 85 37 11 69 – www.madison-communication.com

10 rue Gaétan Rondeau – 44200 Nantes - Siren : 537 666 646 – Code Naf 7021Z